

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5625**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concierge international de grand hôtel

Nouvel intitulé : Concierge international de grand hôtel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association Ferdinand Gillet - Institut de conciergerie internationale	Directeur de l'Institut de conciergerie internationale

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concierge international a une fonction de référent principal efficace pour le client pendant tout son séjour dans l'établissement. Il a aussi une fonction de force de proposition pour l'établissement en faisant remonter l'information qu'il aura captée au contact des clients et a une fonction dans la création et la régénération de l'expérience que les clients pourront vivre dans l'établissement, en développant de nouveaux services

La Conciergerie hôtelière se positionne au service de la direction comme un axe de fidélisation et d'avantage concurrentiel, en tant que responsable du confort psychologique et physique du client

La Conciergerie d'entreprise devient l'axe de fidélisation des collaborateurs de l'entreprise. Elle contribue au gain de productivité et au confort psychologique de ces derniers en « contre-partie » des gains de temps et de la qualité de vie qu'elle participera à leur assurer. .

Installer une conciergerie et ses outils de travail Maîtriser le fonctionnement global de l'hôtel

Assurer l'interface entre le client et tous les services utiles de l'établissement

Résoudre les problèmes et répondre à une demande du client dans l'établissement par la création d'une « expérience mémorable.

Informers des manifestations proposées par l'établissement, la ville ou la région

Gérer les imprévus et proposer solution adéquate

Garantir la sécurité des biens et des personnes

Manager une équipe

Conduire des projets complexes en organisant les étapes conduisant à l'objectif

Assurer la gestion financière du service

Maîtriser l'outil informatique

Gérer les activités back office

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

hotellerie, tourisme, loisirs

concierge d'hôtel

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1701 : Conciergerie en hotellerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Réalisation en équipe de 4 ou 5 personnes, d'un Projet de Conciergerie sur un site réel avec clients réels et objectifs de marché. et soutenance devant jury. (35) Stage pratique (20%+10%)

Travaux pratiques (17,50%)

évaluation des connaissances (17,50%)

Validité des composantes acquises : an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	3 personnes Un membre du Conseil de Perfectionnement – Président Un membre extérieur de la Profession – Concierge en activité Un représentant de l'Ecole – membre de la Direction ou du corps enseignant

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		5 personnes. (un représentant de salariés, un représentant d'employeurs, trois représentants qualifiés des professions de la conciergerie).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 janvier 2008, jusqu'au 24 janvier 2013. Certification délivrée par Institut de Conciergerie Internationale - Association Ferdinand Gillet.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Institut de Conciergerie Internationale
13, rue Fernand Léger
75020 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Concierge international de grand hôtel](#)